

# Enquête sur les fermes de juin 2012

Manitoba, Saskatchewan, Alberta et  
Colombie-Britannique (région de la rivière de la Paix)

Ce document est CONFIDENTIEL une fois rempli.

If you would prefer an English version  
of this questionnaire, please check

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de  
l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous  
(en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

Nom légal ( <i>s'il y a lieu</i> )	C0001	
Nom de l'exploitation ( <i>s'il y a lieu</i> )	C0002	
Adresse ( <i>numéro et rue</i> )	C0004	
Ville	C0005	
Province / territoire	C0006	
Code postal	C0007	

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

### But de l'enquête

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les terres que vous avez ensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année ainsi que sur les superficies en foin et en pâture.

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

### Entente de partage de données

Afin d'éviter tout dédoublement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes statistiques provinciaux qui satisfont à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes renseignements, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la

confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des exploitations agricoles et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan, l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de renseignements avec des organismes gouvernementaux fédéraux ou provinciaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant à l'adresse ci-dessous. Veuillez préciser le nom de l'enquête et les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Statistique Canada  
Statisticien en chef  
Édifice R. H. Coats, 26<sup>e</sup> étage, section A  
100 promenade Tunney's Pasture  
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec le Manitoba Department of Agriculture, Food and Rural Initiatives, le Saskatchewan Ministry of Agriculture et le British Columbia Ministry of Agriculture and Lands.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux provinciaux, les données partagées seront limitées à celles des exploitations agricoles situées dans la province en question.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

## RÉPONDANT PRINCIPAL

Prénom C0008	Nom de famille C0028	
Numéro de téléphone C0017	Numéro de télécopieur C0016	Autre numéro de téléphone C0506
Numéro et nom de la rue C0504		
Bureau de poste ( <i>nom de la ville ou du village où le courrier est reçu</i> ) C0507	Province C0512	Code postal C0510
Adresse courriel ( <i>si disponible</i> ) C0018		

## AUTRE RÉPONDANT

Prénom C0603	Nom de famille C0601	
<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du chef d'exploitation.		
Numéro de téléphone C0602	Numéro de télécopieur C0604	Autre numéro de téléphone C0606
Numéro et nom de la rue C0609		
Bureau de poste ( <i>nom de la ville ou du village où le courrier est reçu</i> ) C0611	Province C0612	Code postal C0610

## AUTRE RÉPONDANT

Prénom C0703	Nom de famille C0701	
<input type="checkbox"/> Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du chef d'exploitation.		
Numéro de téléphone C0702	Numéro de télécopieur C0704	Autre numéro de téléphone C0706
Numéro et nom de la rue C0709		
Bureau de poste ( <i>nom de la ville ou du village où le courrier est reçu</i> ) C0711	Province C0712	Code postal C0710

**Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.**

**Include:** - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

**Exclude:** - les superficies louées à d'autres exploitations.

## SECTION A BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE

### Unités de mesure

#### Superficie

1	Acres	2	Hectares
---	-------	---	----------

#### 1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2011?

095 1  Oui      3  Non ➔ Allez à la section B

#### 2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver  Seigle d'automne

#### 3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau en haut de la page</i>	Superficie restante à récolter pour le grain
a. Blé d'hiver	106 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	206 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
b. Seigle d'automne	112 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	212 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
c. Total des superficies restantes à récolter pour le grain (somme de 3a à 3b)		<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

## SECTION B SUPERFICIES ENSEMENCÉES

#### 1. Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2012?

969 1  Oui      3  Non ➔ Allez à la section C

#### 2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficie ensemencée.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) <i>Voir tableau en haut de la page</i>
a. Avoine	208 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
b. Betteraves à sucre	232 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
c. Blé blanc de printemps des prairies (inclure les variétés demi-naines mais exclure le blé tendre blanc de printemps)	278 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
d. Blé roux de printemps des prairies (variétés demi-naines)	275 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
e. Blé dur	204 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
f. Blé dur roux de printemps	252 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

2. Suite : Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficie ensemencée.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 3
g. Blé extra-fort de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	244 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
h. Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	207 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i. Blé de printemps, autre (variétés non licenciées, incluant le blé Grandin)	287 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
j. Canola	215 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
k. Carthame	239 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
l. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
m. Féveroles (faba / fava beans, gourgane)	235 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
n. Graines de bourrache	273 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
o. Graines de carvi	271 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
p. Graines de coriandre	272 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
q. Graines de l'alpiste des Canaries régulières	284 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
r. Graines de l'alpiste des Canaries sans poils (Canario)	283 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
s. Graines de moutarde - BRUNES	254 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
t. Graines de moutarde - JAUNES	251 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
u. Graines de moutarde - ORIENTALES	253 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. Graines de moutarde - AUTRES ET INCONNUES	240 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
w. Graines de tournesol (inclure le sunola et les autres variétés naines)	230 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
x. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
y. Haricots secs Great Northern	263 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
z. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
aa. Haricots secs Pinto	265 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ab. Haricots secs rognons rouge foncé	262 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ac. Haricots secs rognons rouge pâle	264 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ad. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ae. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Suite : Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficie ensemencée.

Culture	Superficie ensemencée	Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 3
af. Haricots secs, autres et inconnus	267 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ag. Lentilles - GROSSES VERTES	036 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ah. Lentilles - PETITES VERTES	038 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ai. Lentilles - ROUGES	268 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
aj. Lentilles - AUTRES ET INCONNUES	040 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ak. Lin	214 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
al. Linola (solin)	238 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
am. Maïs fourrager	217 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
an. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ao. Orge	209 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ap. Pois chiches Desi	269 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
aq. Pois chiches Kabuli	277 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ar. Pois chiches, autres et inconnus	279 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
as. Pois secs de grande culture - JAUNES	042 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
at. Pois secs de grande culture - VERTS	044 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
au. Pois secs de grande culture - AUTRES ET INCONNUS	046 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
av. Pommes de terre	218 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
aw. Sarrasin	226 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ax. Seigle de printemps	210 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ay. Soya	228 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
az. Triticale	248 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
ba. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>bb. Total des superficies ensemencées</b> (somme de 2a à 2ba)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

3. De votre superficie totale à être ensemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà ensemencé?

100

%

## SECTION C FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

### Luzerne et mélanges de luzerne

**Include :** - Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclude :** - Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

### Autres sortes de foin

**Include :** - Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclude :** - Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

### Semences de plantes fourragères

**Include :** - Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

**Exclude :** - Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

### Unités de mesure

#### Superficie

1	Acres	2	Hectares
---	-------	---	----------

1. Allez-vous cultiver de la luzerne, du foin ou des semences de plantes fourragères en 2012?

200 1  Oui 3  Non ➔ Allez à la section D

2. Quelles cultures aurez-vous?

- Luzerne et mélanges de luzerne ➔ Allez à la question 3  Autres sortes de foin ➔ Allez à la question 4  Semences de plantes fourragères ➔ Allez à la question 5

## LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau au milieu de la page
Luzerne et mélanges de luzerne	249 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

➔ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 6

## AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie récoltée	Unité de mesure (superficie) Voir tableau au milieu de la page
Autres sortes de foin	256 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

➔ Allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 6

## SEMCENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale de semences de plantes fourragères? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau au milieu de la page
Semences de plantes fourragères	247 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

➔ Allez à la prochaine question

## SEMEANCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

		Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 6
6. Total des superficies de foin et de semences de plantes fourragères (somme de C3 à C5)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

## SECTION D AUTRES SUPERFICIES

**Terre en jachère :**

Terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes.

- Include :**
- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
  - Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
  - Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
  - Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année.

**Terre pour le pâturage ou le pacage :**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

- Exclude :**
- Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;
  - Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

**Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourbiers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

## Unités de mesure

## Superficie

1

Acres

2

Hectares

En 2012, quelle est votre superficie totale des terres en jachère, des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?

Utilisation des terres	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau ci-dessus
1. Terre en jachère	219 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Terre pour le pâturage ou le pacage	222 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Autres terres	241 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>4. Total des autres superficies (somme de D1 à D3)</b>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>



Allez à la section E

## **SECTION E SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME**

Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2012?

Utilisation des terres	Superficie totale	Unité de mesure (superficie) Voir tableau à la page 7
1. Superficie totale de la ferme	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
2. Somme de A3c + B2bb + C6 + D4	201 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>
3. Différence de E1 et E2 (E1-E2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>

## COMMENTAIRES

## Merci de votre coopération